

## Lettre d'information municipale – Juillet 2022



Nous voici en été, période de vacances pour beaucoup et notre population de 800 habitants environ est alors multipliée par plus de 3, certaines journées. Même si parfois, du fait d'une sur-fréquentation il y a quelques désagréments, il nous faut réserver un bon accueil aux touristes et excursionnistes (visiteurs d'un jour) qui choisissent de venir profiter des attraits de notre commune. La période estivale est aussi un temps de pause ou d'achèvement pour les travaux. Ainsi, les aménagements de sécurisation pour les piétons entre le cimetière et le Pont sont terminés. Il ne restera que le revêtement final de la route prévu en septembre et réalisé par le Département. Cet été, seule l'école sera le lieu de travaux avec la rénovation des façades de l'école élémentaire.

En attendant la poursuite de nos investissements nécessaires au développement de notre commune à l'automne, je vous souhaite un très bel été et vous invite à avoir les bons gestes pour se protéger de la COVID et pour préserver au mieux nos ressources en eau en cette période de sécheresse importante.

Gérard MERLIN, Maire de Lescheraines

### PRINCIPAUX TRAVAUX ET PROJETS

#### **Sécurisation secteur « le Plateau » et réaménagement de la place Jean Moulin**

Suite à un accident survenu entre les secteurs du Pont et du Plateau, et en accord avec les services du Conseil Départemental, la commune a aménagé une écluse, à titre provisoire jusqu'à début octobre, avec un sens de circulation alternée. Le stationnement sur la place Jean Moulin a également été revu pour sécuriser le cheminement piéton. Une réflexion a été engagée pour limiter les stationnements prolongés.



#### **Projet d'urbanisation du secteur « Le Plateau » : 2022, le temps de la réflexion**

Les citoyens ont été associés à la réflexion sous la forme d'ateliers participatifs en mars (Phase I) et en mai (Phase II). Le projet se profile, avec les principes suivants :

- une urbanisation sur les 2 plateaux hauts du secteur avec au total une cinquantaine de logements au maximum
- une orientation Nord/Sud du bâti, des espaces de jardins au sud
- une liaison piétonne Nord/Sud
- un aménagement d'un espace de jardins potagers au Sud du site
- une insertion paysagère de la zone

Pour la prochaine étape (Phase III en septembre) il s'agira de retenir un scénario.



### **Cimetière : Extension et Procédure de reprise des concessions en état d'abandon**

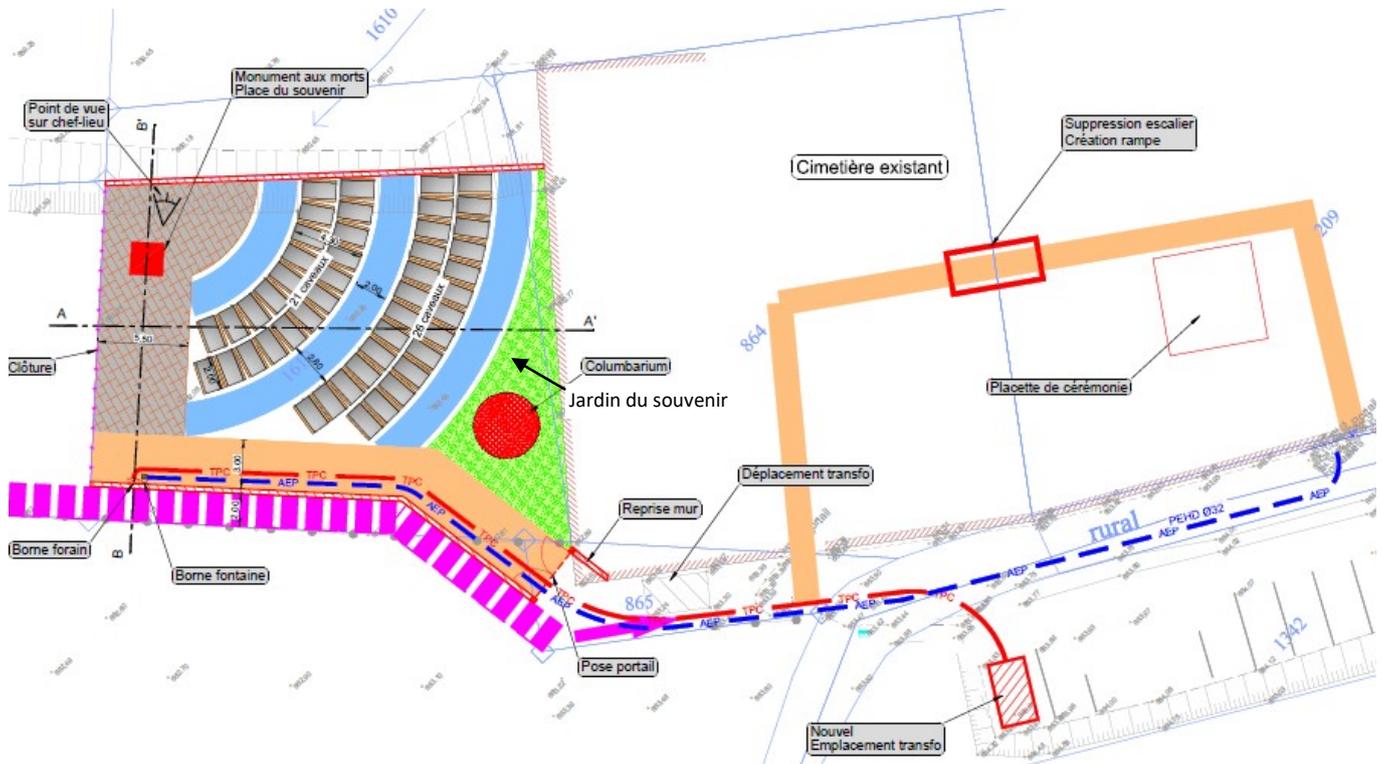
Dans le cadre du projet d'extension et de réaménagement (estimé à 200 000 €), le cimetière sera composé :

- d'un jardin du souvenir (espace dédié à la dispersion des cendres),
- d'un ossuaire,
- d'un columbarium,
- de nouvelles concessions.

Le revêtement du cheminement principal de l'ancien cimetière sera repris.

A cette occasion, afin de faciliter les cérémonies et le recueillement, le monument aux morts sera déplacé. La commune va déposer une demande de subvention auprès de l'association « Le Souvenir Français ».

La commune bénéficie d'une aide de l'Etat (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) de 80 000 €.



Par ailleurs, la commune engage une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, qui permettra de disposer de nouveaux emplacements à l'échéance de cette procédure complexe. Les familles concernées par les concessions qui présentent un état visuel d'abandon, disposent de trois périodes de Toussaint pour se faire connaître et contacter le secrétariat de mairie à partir de juillet 2022 et jusqu'en décembre 2024.

### **Réfection des façades de l'école élémentaire avec le soutien financier de la Région.**

Une première partie des travaux a commencé dès le début des vacances scolaires (échafaudage, façades, garde-corps). La pose des menuiseries pourrait intervenir en novembre 2022 (compte tenu des délais de fabrication). La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'architecture *Atelier du Vieux Bourg*.

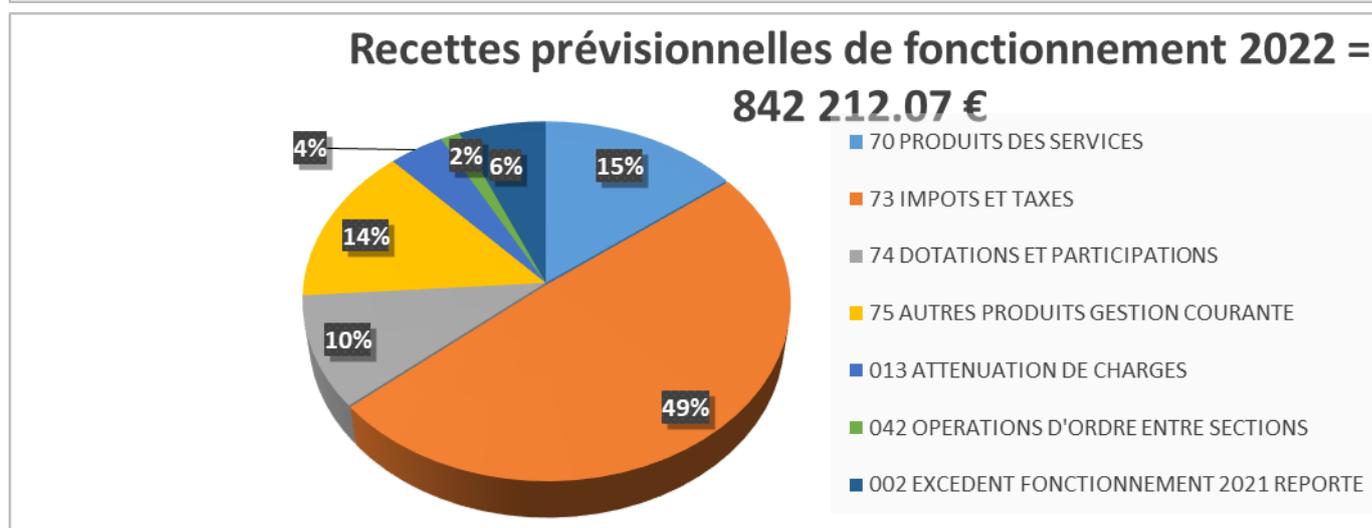
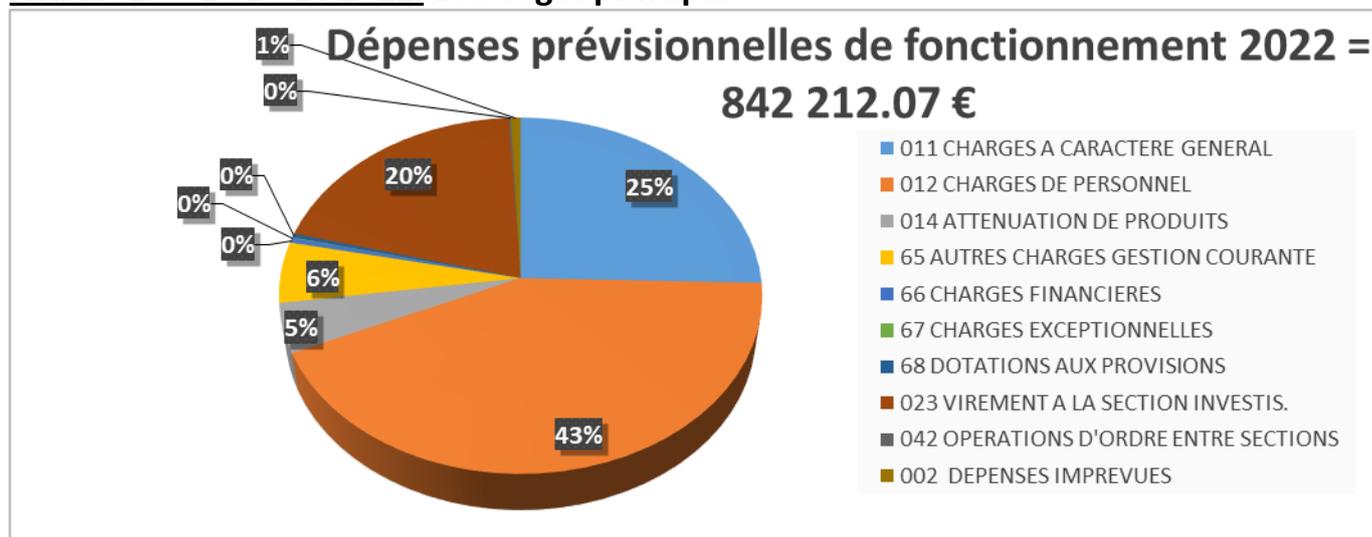
**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



### **Equipements à la base de loisirs : vidéo protection – info**

La base de loisirs est un lieu essentiel pour les activités récréatives et sportives pour les familles. C'est aussi un des moteurs de l'économie de Lescheraines. Il nous faut l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles fréquentations et en particulier à la sur fréquentation de l'été. Un panneau d'information a été posé sur la route d'accès. Des caméras sont en cours d'installation, elles serviront au comptage des personnes présentes sur le site. Ces statistiques alimenteront notre réflexion à la rentrée sur l'aménagement d'une entrée contrôlée.

## FINANCES – BUDGET 2022 Le budget principal

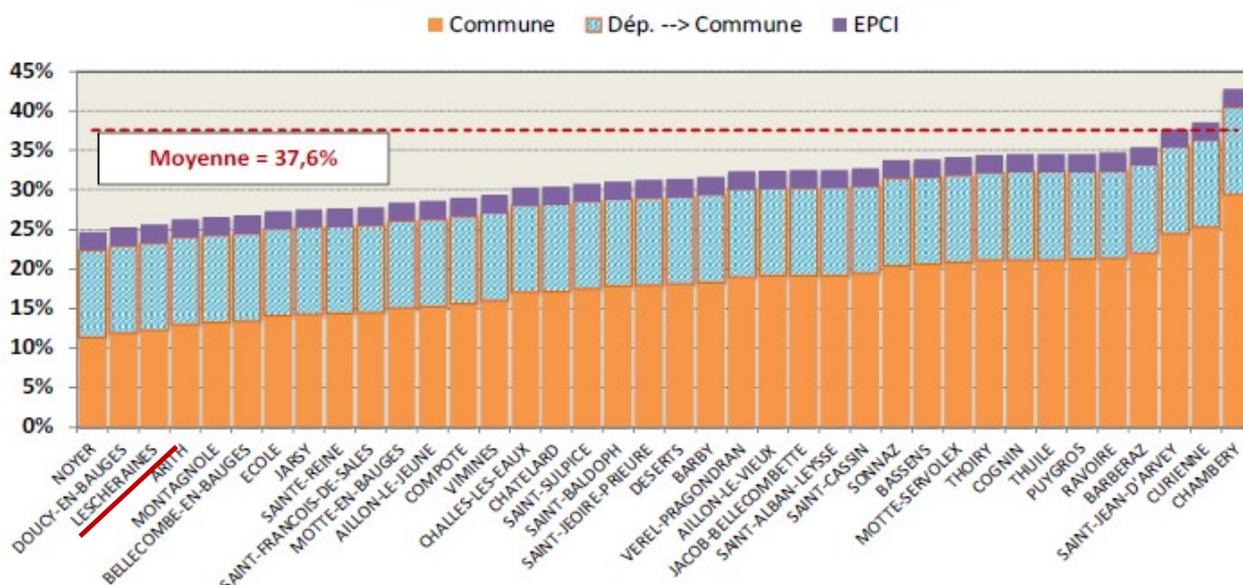


### La fiscalité

Le Conseil Municipal a voté une augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti (TFB) de 2 %. La taxe foncière passe ainsi de 23.33 % à 23.80 %.

Pour une valeur locative annuelle de 2 899 € (il s'agit de la valeur locative moyenne de la commune en 2020), la hausse de la TFB représente 7 € pour la part communale. En tenant compte de la revalorisation des bases de 3,4 % votée en loi de finances 2022, la hausse finale sera de 12€.

### Décomposition du taux de la taxe foncière sur le bâti sur le territoire de Grand Chambéry



## La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry a instauré, pour 2022, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) en remplacement de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) pour les communes du Cœur des Bauges.

La TEOM est une imposition additionnée à la taxe foncière à laquelle sont assujettis **les propriétaires**.  
Le taux est de 8.28 %.

## LES ECHOS

### ***Nouveautés sur la Base de Loisirs***

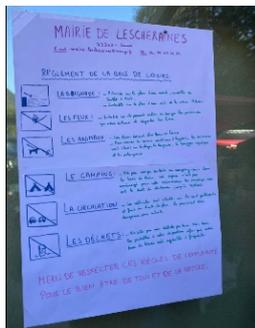
La saison estivale a bien démarré avec une grande affluence dès les week-ends de juin et plus particulièrement depuis mi-juillet. Parmi les nouveautés cette année, vous trouverez :

- Au niveau du Restaurant du Plan d'Eau : food truck japonais le vendredi soir
- L'activité trampoline est complétée par une activité « Bumpers » qui ravira les plus grands des enfants
- Un snack est disponible pour les clients de l'activité Cachin Wake Park
- Un kiosk promeut l'activité de Canyoning.

Nous vous rappelons que la base de Loisirs est soumise à un règlement, que vous pouvez consulter sur le site de la mairie, précisant notamment l'interdiction des chiens autour du plan d'eau de baignade et l'interdiction de feux en dehors des zones de barbecue.



### ***Service National Universel : journée « Environnement » sur Lescheraines***



Merci aux volontaires du SNU (Service National Universel) pour leurs actions de sensibilisation le 11 juillet sur la Base de Loisirs. Ces jeunes, âgés de 15 à 17 ans ont passé la journée auprès de nos visiteurs pour les informer de la réglementation de la base et faciliter le stationnement en cette journée de forte affluence. Expérience très positive pour eux et nous, à reconduire l'année prochaine.

Pour plus d'info sur le SNU : <https://www.snu.gouv.fr/>

### ***Voyages Scolaires Mai 2022***

Toutes les classes de l'école ont participé à un séjour en classe de découverte : un séjour de 6 jours pour les CP-CE1-CE2-CM1-CM2 du 2 au 7 mai 2022 à Crupies sur le thème « Musique et Cirque » et un séjour de 3 jours pour les PS-MS-GS-CP du 4 au 6 mai 2022 à Saint François Longchamp dans le centre l'Edelweiss sur le thème « Musique et Poterie ». Nous souhaitons remercier les enseignantes et le personnel de l'école d'avoir rendu ces séjours possibles ainsi que l'association des parents d'élèves « 1,2,3 Soleil » qui a contribué au financement des voyages. Merci également à vous tous qui avez participé aux événements organisés, dont le vide-grenier début juin.  
A l'année prochaine !



## Quel nom pour les habitants de Lescheraines ?

Les élèves de CM1 et CM2 ont pris l'initiative de faire des propositions : « les Lescherainiens », « les Lescherains » ou « les Lescherans » **et vous, quel nom proposez-vous ?**



### Criterion

La 74<sup>ème</sup> édition du Criterion du Dauphiné est passée par notre commune le dimanche 12 juin...

Un beau moment sportif !



### Aide à l'achat en plus du chèque VAE de Grand Chambéry

En complément de l'aide accordée par Grand Chambéry (variant de 150 € à 1 000 €), la commune a voté une participation forfaitaire de 100 € pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique. Pour bénéficier de ces aides, rendez-vous chez les vélocistes partenaires du dispositif !

Pour tout renseignement complémentaire, consulter :

<https://www.grandchambery.fr/3116-cheque-velo-a-assistance-electrique.htm#par42136>

### Référents vélo communaux et schéma cyclable pour le cœur des Bauges

L'amélioration de cyclabilité sur le cœur des Bauges est un enjeu important de sécurité tant pour les déplacements du quotidien que pour le développement de pratiques touristiques vertueuses, silencieuses et non polluantes. 7 communes du Cœur des Bauges se sont déjà engagées dans cette démarche :



- En nommant un(e) référent(e) vélo pour être l'interlocuteur communal pour prendre en compte le vélo dans les futurs aménagements et recueillir l'avis des pratiquants. Ils partagent ainsi des réflexions intercommunales sur les tronçons à sécuriser ou aménager.
- En demandant collectivement à l'agglomération de Grand Chambéry (qui a la compétence officielle sur les schémas directeurs cyclables) et au Département de la Savoie (qui gère les routes départementales et peut accompagner financièrement des aménagements) de mettre tout en œuvre pour développer un schéma cyclable, gage de parcours sûrs et attractifs. Le PNR du Massif des Bauges est aussi associé à cette démarche. Un financement de l'Etat a déjà été obtenu pour réaliser de premières actions sur la mobilité, dont cyclable, qui pourraient démarrer très prochainement. L'axe Lescheraines – Ecole-en-Bauges et les liaisons à la Base de loisirs constituent l'un des axes prioritaires de cette réflexion, mais pas exclusivement.

Si vous souhaitez partager votre expertise, votre pratique ou vos freins à la pratique quotidienne du vélo dans les Bauges, vous pouvez contacter votre référent communal : pour Lescheraines, il s'agit de Christophe LANSIGU ([christophe.lansigu@gmail.com](mailto:christophe.lansigu@gmail.com) - 06 81 92 61 22). Vous pourrez ainsi partager votre appréciation des aménagements réalisés et participer à la réflexion sur les futurs aménagements. Prenez contact, n'hésitez pas !

### Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. 13% de la population de la région Auvergne Rhône Alpes présenterait une allergie au pollen. Nous vous incitons à signaler les plants d'ambroisie via la plateforme :

<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/apropos>

ou en mairie : [mairie.lescheraines@orange.fr](mailto:mairie.lescheraines@orange.fr) TEL 04 79 63 32 64



## Contre le moustique tigre



**Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !**

**RANGEZ, VIDEZ, COUVREZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER**

PLUS D'INFOS SUR [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble)

### Sécheresse – Alerte renforcée

Pour faire face à la sécheresse et la canicule qui se poursuivent, le Préfet de la Savoie a placé en alerte renforcée plusieurs territoires du département dont la zone de gestion du Chéran, réglementant l'usage de l'eau (arrêté 2022.03732 du 05.07.2022).



### Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse Usages d'agrément



#### ALERTE RENFORCÉE

<p><b>INTERDICTION</b> des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les nappes (avec retrait des pompes mobiles et de tout autre dispositif de pompage/dérivation)</p>	<p><b>INTERDICTION</b> d'arroser les pelouses, jardins potagers et espaces verts (hors utilisation d'eaux pluviales stockées préalablement)</p> <p><b>INTERDICTION</b> d'arroser les stades et autres espaces sportifs <b>entre 8h et 20h</b></p>	<p><b>INTERDICTION</b> de laver les façades, toitures et voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et hors usage de balayeuses laveuses automatiques)</p>
<p><b>INTERDICTION</b> de remplir les piscines (hors remise à niveau et 1<sup>er</sup> remplissage après construction)</p>	<p><b>INTERDICTION</b> de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert</p>	<p><b>INTERDICTION</b> de laver les véhicules hors des stations professionnelles</p>

**Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur le site Propluvia**

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Gestion-de-la-secheresse>

La fréquentation des berges et du lit du Chéran et de ses affluents par les usagers, ont un impact non négligeable sur les milieux aquatiques. Le SMIAC (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran) met également à disposition des informations sur son site internet, à consulter régulièrement pour suivre l'état de la rivière et l'évolution des restrictions.

## **Avis communiqué par la Poste - Direction Exécutive Auvergne-Rhône-Alpes**

« Propriétaires de chiens : votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne-Rhône-Alpes vous remercie de vérifier que :

- Votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- Votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de votre propriété.
- D'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur. »

***Nous vous rappelons que tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, espaces publics, à l'intérieur de l'agglomération et sur tous les espaces de la base de loisirs (l'accès des animaux aux abords du plan d'eau de baignade étant interdit).***

### **Broyeur de végétaux**



### **Grand Chambéry met à disposition un broyeur de végétaux**

Si vous souhaitez bénéficier du prêt (à titre gratuit pour une demi-journée ou une journée), contactez la mairie au **04.79.63.32.64** ou par mail : **mairie.lescheraines@orange.fr**

Le matériel sera dans notre commune aux dates suivantes :

**AOUT 2022 : du 01 au 07 août et du 29 au 31 août**

**SEPTEMBRE 2022 : du 1<sup>er</sup> au 4 septembre et du 26 au 30 septembre**

**OCTOBRE 2022 : du 1<sup>er</sup> au 2 octobre et du 24 au 30 octobre**

**NOVEMBRE 2022 : du 21 au 27 novembre**

**DECEMBRE 2022 : du 19 au 25 décembre**

### **Déchetterie mobile**

La déchetterie sera à  
Lescheraines

Place des Cantalous

LE JEUDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

de 9h00 à 15h00

#### **Déchets non acceptés :**

- Déchets amiantés,
- Végétaux et gravats

**GRAND CHAMBÉRY** l'agglomération

Pour plus de proximité,  
**La déchetterie**  
devient **mobile**

Présentez-vous  
à l'accueil  
Réserve aux habitants

Les déchets acceptés :

Bois Métaux Déchets dangereux Polystyrène  
Cartons Textiles  
Électroménagers Mobiliers Tout-venant

Zone Réemploi  
Donnez une seconde vie à vos objets en bon état!

Ne pas fumer  
Soyez patients et restez courtois  
Respect des consignes de sécurité et de tri  
Aucune récupération n'est autorisée

### **Salle d'activités de la Maison des Artisans**

La mairie recherche un prestataire habilité à dispenser des cours de fitness à partir de septembre 2022.

Pour information, la mairie est propriétaire du matériel (tapis, steps, lests, élastiques, haltères, bosus, ballons, barres...) N'hésitez pas à transmettre le message !



## Bibliothèque



FERMETURE ESTIVALE du 1<sup>er</sup> au 31 août, la bibliothèque rouvrira le 7 septembre aux horaires habituels :  
**tous les mercredis de 16h à 18h, tous les samedis de 10h à 12h**  
**et le dernier mercredi du mois de 16h à 19h.**



L'équipe municipale remercie les bénévoles pour leur temps, investissement et générosité ! En particulier pour les activités dédiées aux enfants en cette fin d'année scolaire.

Le conte animé "Cacophonie chez les cacatoès" a remporté un grand succès... La salle était pleine.

Contact : [bibli.lescheraines@gmail.com](mailto:bibli.lescheraines@gmail.com) ou 04.79.63.23.36 pendant les permanences

## VOS DEMARCHES - INFOS

### Cartes Nationales d'Identité / Passeports

**Rappel :** suite à une décision de la Préfecture, la mairie ne peut plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports. **En Savoie seules certaines mairies sont habilitées :** Aix-les-Bains, Chambéry, Cognin, Entrelacs, La Motte-Servolex, La Ravoire, Montmélian, Moutiers, Saint-Alban-Leyse, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Pierre-d'Albigny, Ugine, Yenne... Pour les cartes d'identité, vous avez la possibilité d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

### Le recensement militaire ou « recensement citoyen »

Les jeunes doivent obligatoirement se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

## AGENDA

- Marché hebdomadaire le mardi matin Place des Cantalous
- Marché artisanal hebdomadaire le mardi de 16h30 à 20h00 Base de Loisirs jusqu'à fin août
- L'Alpin Bike Lac D'Annecy se tiendra le samedi 27 et le dimanche 28 août 2022
- Jeudi 1<sup>er</sup> septembre : rentrée scolaire
- Jeudi 1<sup>er</sup> septembre : déchetterie mobile Place des Cantalous de 9h à 15h
- Samedi 10 septembre : manifestation Rando France Bleu Pays de Savoie – Base de loisirs de 08h à 15h
- Dimanche 25 septembre : foire annuelle
- Samedi 8 et dimanche 9 octobre : rallye des Bauges
- Samedi 29 octobre : foire annuelle

**Avis aux professionnels (entreprises, commerçants, artisans, prestataires... de Lescheraines) : pour figurer sur notre site Internet, adressez un mail à [mairie.lescheraines@orange.fr](mailto:mairie.lescheraines@orange.fr)**

**RAPPEL : ADRESSEZ VOUS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CHAMBERY**  
**ANTENNE DU CHATELARD POUR TOUTES VOS DEMANDES CONCERNANT :**

**Les transports scolaires, service des déchets : 04.79.54.81.43**

**La déchetterie : 04.79.52.01.71, mardi, mercredi, vendredi et samedi**

**L'assainissement non collectif (SPANC) : 04.79.54.53.58**

**Les services de l'eau et de l'assainissement collectif :**

**04.79.54.53.56 - Urgence dépannage : 04.79.54.53.59**

Mairie de Lescheraines : tel : 04.79.63.32.64 mail : [mairie.lescheraines@orange.fr](mailto:mairie.lescheraines@orange.fr)

Horaires d'ouverture : le lundi de 16h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h

Les personnes souhaitant avoir des informations complémentaires sur différents sujets concernant la commune peuvent en faire part à la mairie.  
Rédaction de la lettre d'information municipale par les membres de la commission communication - Impression réalisée par ALLO COPY Chambéry